RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME ARRONDISSEMENT D'AMIENS CANTON DE BOVES COMMUNE D'HÉBÉCOURT

☎ & fax.: 03.22.42.75.96

Date de Convocation : 08/04/2022

Date de Séance : 14/04/2022

Date d'Affichage: 21/04/2022

Nombre de Conseillers

En exercice:

15 12

Présents : Votants :

15

OBJET:

Tarifs 2022 de location de la salle communale.

Jours et heures d'ouverture de la Mairie : Mardi et Vendredi de 16h à 19h. n°: 2022/11

Envoyé en préfecture le 22/04/2022 Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le

ID: 080-218004067-20220414-HEBECOURT202211-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux,

Le quatorze avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents: DUBREUCQ Marie-Claire; DEFFONTAINES Gérard; DAOLIO Gilbert; SCHMIDT Laurence; KLOPP Christophe; THILLOY Jean-François; BOYENVAL Philippe; VAN DE MOORTELE Stéphane; BRISSY Emmanuelle; TATTEBAUT Michel; BUDYNEK Stéphanie.

Formant la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : THÉO Philippe (pouvoir donné à C. KLOPP) ; DHORNE Dominique (pouvoir donné à M-C. DUBREUCQ) ; DARRAS Marie-Christine (pouvoir donné à D. HESDIN) ;

Mme Emmanuelle BRISSY a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a demandé à la commission chargée de la salle d'étudier le gros point noir des locations, à savoir le fait que les gens rendent la vaisselle sale après leur location.

Pour y remédier, la commission préconise une caution en fonction du nombre de couverts demandés et la prise en charge de la location de la salle par une personne dédiée et rémunérée.

Monsieur le Maire propose de répercuter la rémunération de Mme THILLOY Brigitte, qui a accepté cette mission, sur le prix des locations, soit une augmentation de 30€. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les tarifs de location de la salle communale de la façon suivante :

Objet	Extérieurs	Habitants
Location salle communale : journée	310.00€	240.00€
Location salle communale : ½ journée en	160.00€	110.00€
semaine		-
Location salle communale :	470.00€	310.00€
Week-end (vendredi 14h. /lundi matin 9h.)		
Location salle d'accueil sans repas : journée	200.00	150.00€
Location salle d'accueil sans repas : ½ journée	110.00€	90.00€
Tarif aux associations	140.00€	-
Tarif associations reconnues utilité publique	30.00€	-
Vaisselle (par personne)	1.00€	1.00€
Écran	20.00€	20.00€
Caution spécifique à l'écran	300.00€	300.00€
Caution pour la salle communale	500.00€	500.00€
Caution vaisselle :		
0 à 25 couverts	15.00€	15.00€
26 à 50 couverts	30.00€	30.00€
51 à 100 couverts	60.00€	60.00€
101 à 130 couverts	70.00€	70.00€

1°/La consommation "énergie électrique" sera facturée selon le coût moyen annue Reçu en préfecture le 25/04/2022 d'après les relevés effectués avant et après la location.

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

2º/ Les associations dont le siège social se trouve à la mairie ainsi que la Socié pp. 686-218004067-20220414-HEBECOURT202211-DE Chasse - pour les manifestations ouvertes au public - bénéficieront de deux locations gratuites dans l'année civile (nettoyage en supplément facturé 50 euros).

Le Comité des Fêtes d'Hébécourt bénéficie d'un forfait de 50€ par location de la salle durant toute l'année.

Les habitants d'HEBECOURT bénéficient d'un tarif privilégié à la condition de n'utiliser la salle qu'à des fins personnelles (ascendants et descendants). Dans le cas contraire, la Commune se réserve le droit de garder la caution en dédommagement du préjudice subi.

La location de vaisselle a été fixée à 1 € par personne (on entend par couvert : 3 assiettes (1 creuse, 1 plate et 1 à dessert), 2 verres, 1 couteau, 1 fourchette, cuillères à soupe et à dessert).

Le règlement de l'autre moitié de la location de la salle, de la vaisselle, de la consommation de l'électricité et, éventuellement, de la location de l'écran, se fera par chèque bancaire établis à l'ordre du Trésor Public et remis au responsable de la salle lors de l'état des lieux de sortie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Dominique HESDIN.